

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

**FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION**

**TENU LES 9, 10 ET 11 SEPTEMBRE 2015**

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 9, 10 et 11 septembre 2015.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Rencontre avec le Directeur général
  - Grille de transport de détenus
  - Système de communication RENIR
  - Restructuration
- Règlement Bureau des Enquêtes Indépendantes (BEI)
- Négociation
- Avis juridique - Jugement de la Saskatchewan
- Projet pilote du pistolet Taser
- Suivi - Avis de motion - Dossier Filature
- Assemblée générale annuelle - Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

### Rencontre avec le Directeur général

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction du déjeuner-rencontre tenu avec le Directeur général, M. Martin Prud'homme, le 1<sup>er</sup> septembre dernier. En voici un court résumé :

- Grille de transport de détenus

Le Directeur général a manifesté son intention, à la suite de l'accident de Maniwaki, impliquant deux patrouilleurs lors d'un transport de détenus, de doubler au minimum le nombre de véhicules patrouille par unité munis d'une grille de transport de détenus. Le tout devrait être annoncé prochainement par la Sûreté.

- Système de communication RENIR

Le Directeur général informe le président, M. Pierre Veilleux, de son intention de mettre de l'avant le nouveau système de communication RENIR. Selon ses informations, le nouveau système serait plus efficace et comporterait maintenant beaucoup moins de zones d'absence de communication que l'ancien. La Sûreté du Québec continuera de travailler sur les zones restantes, et ce, même après l'implantation.

- Restructuration

Le Directeur général informe M. Pierre Veilleux, président, que la restructuration au niveau des cadres officiers tire à sa fin. Le nouveau chef de plateforme et ses adjoints sont présentement à revoir certaines structures de districts afin d'optimiser le service à la population. Les projets devraient être acheminés à l'État-major avant les Fêtes afin d'être tranchés. Par la suite, une présentation des changements proposés sera faite à l'Association. Le président, M. Pierre Veilleux, en a profité pour transmettre ses inquiétudes sur ce point et sur le ralentissement d'embauche observé à la suite de la mesure d'austérité imposée à la Sûreté du Québec par le gouvernement.

### **Règlement Bureau des Enquêtes Indépendantes (BEI)**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'un document conjoint, signé par les trois grandes associations syndicales policières du Québec (APPQ, Fraternité des policiers et policières de Montréal et Fédération des policiers et policières municipaux du Québec), fut transmis au ministère de la Sécurité publique à la suite du dépôt du règlement sur le déroulement des enquêtes indépendantes. Ce document conjoint, qui est une initiative de l'APPQ, a permis de mettre en commun les services juridiques des trois associations afin d'argumenter auprès du Ministère sur le caractère inconstitutionnel du règlement. Nous sommes en attente du projet final qui, nous l'espérons, reflétera nos préoccupations et, à défaut, des recours juridiques seront envisagés.

Sur ce sujet, le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il est sur le point d'envoyer un communiqué de presse expliquant notre position et, du coup, notre profond désaccord avec le projet de règlement tel qu'il a été déposé dans la Gazette officielle. À suivre...

### **Négociation**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que la négociation n'est toujours pas commencée. Le comité de négociation paritaire est à préparer l'entente leur permettant de négocier en vertu de la nouvelle Annexe « G » du contrat de travail, puisque le projet de loi modifiant la Loi sur le régime syndical n'avait pas encore eu lieu à cause du jugement de la Cour suprême du Canada dans le dossier de la Saskatchewan. M. Veilleux indique que les travaux de l'ISQ sur la rémunération globale sont prévus pour la fin de septembre et qu'à la suite de ce dépôt l'Association

déposera dans les semaines suivantes son cahier des demandes syndicales. Le président, M. Pierre Veilleux, indique qu'à la suite du dépôt syndical il s'attend à ce que la Sûreté du Québec dépose une série de demandes de son côté. M. Veilleux mentionne avoir déjà eu certaines manifestations de l'employeur sur des sujets comme l'absentéisme, l'Annexe « W » concernant la protection judiciaire et la directive Emploi et placement. Il y a fort à parier qu'on pourrait voir apparaître certaines demandes du Conseil du trésor au niveau du régime de retraite. À suivre...

### **Avis juridique - Jugement de la Saskatchewan**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que l'Association a demandé deux avis juridiques sur l'application possible du jugement de la Cour suprême du Canada dans le dossier de la Saskatchewan à notre régime syndical au niveau de l'arbitrage de différends. Il dit avoir reçu le premier et qu'il semble être en faveur de nos prétentions. M. Veilleux attend le deuxième afin de voir si une constance s'en dégage afin d'établir une stratégie pour faire avancer ce dossier. À suivre...

### **Projet pilote du pistolet Taser**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il avait envoyé une demande au Directeur général à la suite de la tenue du Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force pour inclure les villes de Drummondville et de Shawinigan au projet pilote du pistolet Taser et que le Directeur général adjoint, M. Sylvain Caron, avait répondu favorablement à cette demande. Ces deux villes seront ajoutées au projet.

### **Suivi - Avis de motion - Dossier Filature**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il a envoyé avant les vacances, soit au mois de juillet, un courriel à tous les délégués afin de faire un suivi sur les travaux du dossier de la Filature. Des rencontres sont à prévoir avec la Sûreté du Québec cet automne afin d'être en mesure de constater les statistiques relatives aux missions de filatures permanentes et locales, notamment au niveau du nombre de véhicules utilisés lors des missions en suivi. Cette compilation sera possible grâce au nouveau formulaire qui doit être rempli par tous les responsables des missions de filatures. Cependant, afin d'avoir un échantillonnage

adéquat, il faudra qu'il s'écoule quelques mois. Nous devrions avoir un premier constat pour le Conseil de direction de décembre prochain. À suivre...

### **Assemblée générale annuelle - Fédération des policiers et policières municipaux du Québec**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il a assisté au banquet de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec le 2 septembre dernier. Il indique qu'il s'agit d'une première depuis plusieurs années. Le président ajoute qu'il a reçu un accueil des plus chaleureux et que les relations entre les trois grandes associations policières sont bonnes et constructives. Il est à prévoir que certains dossiers communs pourront être travaillés conjointement à l'avenir.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD**

- Discipline
- Conciliation
- Comité 119 (2)
- Déontologie
- Arbitrages
- Mesures administratives
- Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force (publication)
- Fonds de soutien et de défense

### **Discipline**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 24 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 52 dossiers en attente d'audition.

### **Conciliation**

Une présentation par l'inspecteur Gaston Bellemare de l'autorité disciplinaire a eu lieu sur l'approche disciplinaire par conciliation. Une avocate de la Sûreté agira comme conciliatrice et les directeurs syndicaux assisteront le membre faisant l'objet du processus de conciliation disciplinaire comme ils le font déjà pour le processus de conciliation déontologique. M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, informe les directeurs syndicaux qu'il y a un nouvel officier de poursuite, soit le lieutenant Bruno Duquette, et qu'il y aura cet automne le départ à la retraite du capitaine Pierre Scalabrini, officier de la DNP, et de l'inspecteur Gaston Bellemare, président de l'autorité disciplinaire.

### **Comité 119 (2)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'un membre ayant été reconnu coupable de vol d'essence avec le véhicule de service évite la destitution en raison de la présence de circonstances particulières reconnues par le comité. La sanction recommandée au

directeur général est une suspension de 20 jours et le retrait de sa fonction de formateur à la Sûreté du Québec. Celui-ci réintégrera une autre unité comme membre actif.

## **Déontologie**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 23 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 23 dossiers en attente d'audition.

## **Arbitrages**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a deux ententes à venir pour deux griefs qui avaient été soumis à l'arbitrage concernant des sanctions disciplinaires jugées trop sévères par l'Association.

## **Mesures administratives**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il y a, au niveau provincial, 39 membres faisant l'objet de mesures administratives, soit 21 membres en relevé provisoire à pleine solde, 8 membres en relevé à demi-solde et 10 membres en assignation administrative.

## **Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force (publication)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que, faisant suite à la tenue du Sommet, il y aura, vers la fin du mois de septembre, la sortie du livre qui constitue un ouvrage collectif intitulé « Chroniques du Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force » publié par les Éditions Yvon Blais. M. Painchaud mentionne que l'éditeur produit l'ouvrage sans frais pour l'Association et que les redevances sur les ventes de l'ouvrage seront versées à la Société canadienne de la sclérose en plaques, division du Québec. De plus, il est à prévoir qu'un lancement aura lieu sous peu pour souligner la sortie de cet ouvrage collectif sous la direction de M. Painchaud.

On se rappellera que, lors du Sommet, le directeur général avait annoncé la tenue d'un projet pilote sur le pistolet Taser. Il y avait eu une présentation par le président, M. Pierre Veilleux, sur les aspects positifs de cette pièce d'équipement pour la sécurité du prévenu et du policier. On se rappellera également que le rapport du Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF) recommandait l'implantation du pistolet Taser et avait ciblé des unités ayant été plus à risques que d'autres au niveau des accidents de travail en lien avec l'usage de la force. Suivant le sommet, l'Association a transmis une correspondance au directeur général pour demander l'élargissement du projet pilote à deux unités qui ressortaient de l'étude comme étant le plus à risques, soit les postes de Shawinigan et de Drummondville. La Sûreté du Québec a donné son approbation pour élargir son projet pilote à ces deux autres unités. Par ailleurs, M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, mentionne qu'il y a des demandes qui ont été faites auprès de la CSST pour munir les membres de cette pièce d'équipement dans certaines unités en régions éloignées et isolées.

### **Fonds de soutien et défense**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'une policière, qui a poursuivi au civil un prévenu lui ayant causé une lésion corporelle, a eu gain de cause à la Cour qui a imposé un remboursement de 15 000 \$. Ce dossier avait fait l'objet d'un soutien de la part de l'Association par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de défense.



## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS**

- Comité paritaire et conjoint
  - Imposition des postes du Nord
  - Reclassement d'emplois
  - D<sup>re</sup> Boivin - Étude sur les impacts des horaires de travail
  - Suivi du dossier ISQ
- Sous-comité de Formation et de perfectionnement
- Sous-comité des Grievs
- Commission de Formation et de recherche

### **Comité paritaire et conjoint**

M. Claude Blais, vice-président aux Grievs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu six rencontres paritaires du Comité paritaire et conjoint depuis le Conseil de direction du mois de mars 2015.

#### Sujets traités :

- Imposition des postes du Nord

Sur ce sujet, il est mentionné que nous sommes toujours en attente du retour de l'employeur, mais que nous avons pris l'initiative de faire notre propre consultation auprès d'un fiscaliste et que nous sommes en attente de son rapport final.

- Reclassement d'emplois

Sur ce point, M. Claude Blais, vice-président aux Grievs et à la formation, mentionne qu'il n'y a pas eu d'avancée dans ce dossier au cours des dernières rencontres.

- D<sup>re</sup> Boivin - Étude sur les impacts des horaires de travail

À ce sujet, il est mentionné que la D<sup>re</sup> Diane Boivin a fait une présentation aux membres du Comité paritaire et conjoint le 20 juillet dernier et qu'à cette occasion la partie patronale a invité deux personnes, soit M<sup>mes</sup> Suzanne Boucher et Guylaine Caron. Il a été question que la Sûreté puisse participer à un protocole de recherche

pour lequel l'IRSST a donné son accord et la Sûreté doit nous donner un retour à une prochaine rencontre du Comité paritaire et conjoint.

- Suivi du dossier ISQ

Concernant ce sujet, il est mentionné que les travaux se poursuivent et qu'une conférence téléphonique a eu lieu le 23 juillet dernier pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux et sur les questions demeurées en suspens et que le produit final est prévu pour le 30 septembre 2015.

### **Sous-comité de Formation et de perfectionnement**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du sous-comité depuis le Conseil de direction du mois de mars. Il précise qu'il y en avait une à l'heure prévue pour le 12 mai qui a dû être annulée au profit d'une rencontre au GQG afin de discuter des problématiques majeures de placement des PAHV et autres dossiers prioritaires dénoncés par l'Association le 31 mars dernier. M. Blais complète en mentionnant que la prochaine rencontre du sous-comité aura lieu le 15 septembre 2015.

### **Sous-comité des Griefs**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que les travaux du sous-comité ont repris à la suite de l'entente signée en juin dernier. Il ajoute qu'il y a eu une seule rencontre jusqu'à présent, compte tenu des vacances des membres du sous-comité. Puis, M. Blais rappelle qu'en vertu de l'entente le traitement des griefs au sous-comité n'est plus limité dans le temps.

### **Commission de Formation et de recherche**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu une rencontre des membres de la Commission de Formation et de recherche depuis le Conseil de direction du mois de mars, mais qu'il n'a pu y participer. M. Blais précise que la prochaine rencontre aura lieu le 3 décembre 2015.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER**

- Griefs
  - AAHV contraints d'accepter un placement à 48 mois de variabilité
- Arbitrage
  - Membre congédié pour cause juste et suffisante
- Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)
  - Révision d'un processus de sélection pour l'emploi de conseiller aux affidavits
  - Membres avec des limitations fonctionnelles permanentes
  - Demandes annuelles de placement 2016-2017
  - Suivi sur l'entente des AAHV
- Comité de Reclassement
  - Intégration du Service de police de Sainte-Marie

### **Griefs**

- **AAHV contraints d'accepter un placement à 48 mois de variabilité**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction des développements dans le dossier des trois membres qui avaient déposé un grief pour avoir été contraints d'accepter un placement au moment où ils ont complété 48 mois de variabilité.

Leur placement a été annulé et deux d'entre eux ont obtenu un autre placement depuis. Il ne reste donc qu'à un seul membre à obtenir un placement.

### **Arbitrage**

- **Membre congédié pour cause juste et suffisante**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que l'arbitre, M<sup>e</sup> Richard Guay, a rejeté le grief et maintenu le congédiement d'un membre qui avait trois années d'ancienneté.

La probation du membre étant complétée, et ce, depuis un peu plus de deux ans, le fardeau appartenait donc à la partie patronale de faire la preuve qu'elle l'avait congédié pour cause juste et suffisante, soit incompétence.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute qu'il a demandé à M<sup>e</sup> Benoit Ducharme d'analyser la décision arbitrale afin de recommander soit la fermeture du grief ou d'en appeler de la décision.

### **Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que deux réunions se sont tenues depuis le dernier Conseil de direction, soit les 18 juin et 3 septembre 2015, et que la prochaine réunion est prévue pour le 29 octobre 2015.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée des dossiers qui ont été discutés lors des dernières réunions, soit :

#### **▪ Révision d'un processus de sélection pour l'emploi de conseiller aux affidavits**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'un membre avait manifesté être en désaccord avec le résultat qu'il avait obtenu à l'examen écrit lors d'un processus de sélection pour l'emploi de conseiller aux affidavits.

Le membre avait subi un échec alors qu'il était convaincu de l'avoir réussi. L'APPQ a accepté le grief du membre et a entrepris des démarches auprès de la partie patronale afin que des vérifications soient effectuées dans ce dossier.

Il a été convenu avec la partie patronale qu'une professionnelle du service de la Dotation policière ainsi qu'un directeur syndical fassent une révision de l'examen du membre ainsi que celui des deux autres candidats.

La révision des examens a permis de constater que le membre était réellement en échec et que les résultats attribués aux trois candidats étaient conformes.

#### **▪ Membres avec des limitations fonctionnelles permanentes**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale est en réflexion pour tenter de trouver

des accommodements pour les membres avec des limitations fonctionnelles permanentes.

La partie patronale évalue la possibilité de permettre que ces membres puissent se voir attribuer un emploi avec des tâches modifiées qui respecteraient leurs limitations.

Évidemment, ces membres devraient avoir les préqualifications requises pour ces emplois et réussir un processus de sélection.

#### ▪ **Demandes annuelles de placement 2016-2017**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée que la partie patronale ne pourra publier le catalogue des emplois le 1<sup>er</sup> novembre 2015 tel qu'il est prévu à la politique de gestion EMP.PLAC.-31.

Conséquemment, la période permise pour l'alimentation des nouvelles demandes annuelles de placement sera retardée.

La partie patronale justifie sa décision par la transformation organisationnelle qui amènera la modification de plusieurs UO ainsi que par les retards dans les travaux du nouveau programme informatique ADEL qui sera utilisé pour l'admissibilité des emplois.

M. Boucher ajoute que les demandes annuelles 2015-2016 ne pourront être utilisées pour doter les emplois qui deviendront vacants après le 31 janvier 2016 et que des avis de concours pourraient être publiés pour combler ces emplois.

#### ▪ **Suivi sur l'entente des AAHV**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée qu'il y a 509 AAHV en date du 9 septembre 2015 et que 163 d'entre eux cesseront d'être soumis aux conditions de l'Annexe « R » le 15 septembre prochain.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que 24 AAHV ont complété plus de 48 mois de variabilité et qu'ils ne peuvent être contraints d'accepter un placement autre que parmi trois postes qu'ils auront eux-mêmes identifiés.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute que 23 autres AAHV auront complété 48 mois de variabilité d'ici la fin de décembre 2015.

## **Comité de Reclassement**

### **▪ Intégration du Service de police de Sainte-Marie**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il participera le lendemain à la réunion du comité de Reclassement, convoquée par le ministère de la Sécurité publique, pour l'intégration des policiers de la Sûreté municipale de la Ville de Sainte-Marie.

M. Boucher ajoute qu'à l'exception des deux officiers, qui seront intégrés à un endroit qui sera déterminé ultérieurement, ce sont 19 agents et sous-officiers qui seront intégrés au Poste de la MRC de la Nouvelle-Beauce le 16 octobre 2015, soit 2 sergents enquêteurs, 2 sergents superviseurs de relève, 11 patrouilleurs et 4 agents réguliers sur appel et à horaire variable.

Les effectifs du poste de la MRC de la Nouvelle-Beauce passeront donc de 20 à 39 policiers.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND**

- Véhicules translucides et semi-banalités et la formation
- Banque de maladie - Diagnostics invalidants *versus* coupure de paie
- Nomination du directeur du SST à la SQ retardée
- Taux d'absentéisme - Banque de maladie *versus* commentaires du Directeur général
- Travaux légers
- Intimidation de nos membres par la communauté autochtone
- Expertise médicale - Membre en maladie à la suite du refus de l'octroi d'un congé
- Un gestionnaire veut donner un ordre de refaire une formation en enquêtes à un membre qui a eu un effondrement psychologique lors de ladite formation
- Arbitrages :
  - Congédiement
  - Congédiement
  - Non-assignation
- Sondage sur la chloroquine

### **Véhicules translucides et semi-banalités et la formation**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, lors de sa rencontre avec M<sup>me</sup> Suzanne Boucher, directrice principale associée, il a demandé quel genre de formation, tant à l'induction que pendant la carrière du membre, est donnée relativement aux véhicules translucides et semi-banalités. M. Rolland indique qu'il a pris la peine d'expliquer à son vis-à-vis que ce genre de véhicule nécessite une conduite et un comportement différents d'un véhicule marqué. Une demande a aussi été faite pour revoir les équipements de visibilité sur ces véhicules.

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, a informé M. Claude Blais, vice-président aux Grievs et à la formation, de sa rencontre pour qu'il puisse faire un suivi par l'intermédiaire du comité sur la formation.

### **Banque de maladie - Diagnostics invalidants *versus* coupure de paie**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la Sûreté du Québec est

présentement très rigoureuse dans l'analyse des dossiers de maladie. M. Rolland ajoute qu'il est important de sensibiliser à nouveau nos membres à l'effet que, pour être éligible à un congé de maladie, il faut que le diagnostic soit invalidant et que le membre doit démontrer une incapacité physique ou psychologique à faire son travail.

### **Nomination du directeur du SST à la SQ retardée**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la DPA Suzanne Boucher l'a avisé que la nomination du nouveau directeur du service de Santé, qui devait avoir lieu en juillet dernier, a été retardée. Le candidat sélectionné aurait eu subitement des problèmes de santé qui font en sorte qu'il ne pourra accéder à ce poste. M. Rolland informe les membres de l'assemblée que le processus de sélection pour trouver un remplaçant est à nouveau lancé.

### **Taux d'absentéisme - Banque de maladie *versus* commentaires du Directeur général**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'à la suite des multiples demandes pour avoir accès aux statistiques d'absentéisme de la part de l'APPQ, le Directeur général a avancé un chiffre de 14 jours d'absentéisme par membre qui ne peut être validé, car le service n'est pas en mesure de sortir lesdites statistiques. M. Rolland indique que le chiffre avancé par le Directeur général semble plutôt correspondre au total des congés pris, tout genre de congés confondus.

### **Travaux légers**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que, lorsque le membre a un certificat médical indiquant qu'il est apte à remplir ses fonctions régulières, ceci fait en sorte qu'il n'est plus éligible pour la banque de maladie ou l'Annexe « C-1 », paragraphe 1. Or, M. Rolland explique que l'employeur, à cause de ses obligations reconnues dans la LSST, doit s'assurer que l'organisation du travail qu'il donne à son employé soit sans danger pour son intégrité physique ou psychologique. M. Rolland indique aux membres de l'assemblée que, selon la nature de la maladie qu'avait le membre, l'employeur peut l'assigner à une tâche administrative jusqu'à ce qu'il puisse valider avec son



médecin-conseil ou son médecin désigné. M. Rolland indique que le membre ne peut invoquer l'Annexe « C-1 », car son médecin dit qu'il n'est plus malade.

### **Intimidation de nos membres par la communauté autochtone**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que le directeur de la Côte-Nord, M. Gaétan Boulianne, et lui ont rencontré un inspecteur de la CSST en rapport avec le dossier de Schefferville et qu'ils ont fait une demande pour avoir un minimum de quatre membres en tout temps sur ce territoire. M. Boulianne et M. Rolland ont fait la démonstration à l'inspecteur de la CSST que les radios portatives, les communications téléphoniques et les rapports avec le CDT laissent à désirer et que la sécurité des membres est questionnée à la suite d'un événement où il y a eu de l'intimidation auprès d'un de nos policiers.

### **Expertise médicale - Membre en maladie à la suite du refus de l'octroi d'un congé**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, explique qu'en vertu de l'article 2.05 de l'Annexe « C » l'employeur peut en tout temps faire expertiser un membre.

### **Un gestionnaire veut donner un ordre de refaire une formation en enquêtes à un membre qui a eu un effondrement psychologique lors de ladite formation**

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que le membre en question a une limitation fonctionnelle temporaire qui l'empêche de se concentrer lors de formation. M. Rolland indique que l'employeur se doit de respecter la limitation et, s'il n'est pas en accord, doit le faire expertiser et non le contraindre à faire la formation.

### **Arbitrages**

- Congédiement

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que nous sommes en

attente de faire nos représentations en janvier 2016 devant la Cour supérieure du Québec

- Congédiement

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que les dates prévues pour l'automne 2015 ont toutes été reportées à l'automne 2016. M. Rolland indique que la raison du report est la prise d'un congé d'adoption de la procureure de la SQ.

- Non-assignation

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que l'arbitrage dans ce dossier de non-assignation est suspendu, car le membre a porté plainte au syndic du Barreau contre M<sup>e</sup> Denis Monette. Les dates de remise sont à suivre.

### **Sondage sur la chloroquine**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il fera parvenir aux directeurs la liste respective des membres de leur district qui n'ont pas encore répondu au sondage afin qu'ils puissent faire une relance. M. Rolland indique qu'il apprécierait avoir le plus de retours possible avant le 31 octobre prochain.

## SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Comité d'Investissement
  - Autorité des Marchés Financiers (AMF)
  - Fonds équilibré
  - Fonds de croissance
  - RRMSQ
  - Amendement à la politique de placement *versus* Conférence téléphonique à la suite de la correction des marchés boursiers de la Chine
- Étude comparative sur la consommation de médicaments
- Présentation Alcerio - Carte de paiement direct pour les médicaments
- Présentation Alcerio - Contrat SEGIC

### Comité d'Investissement

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction que l'inspection de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est terminée. Les points à retenir sont les suivants :

- Autorité des Marchés Financiers (AMF)

#### Situation financière et environnement de contrôle financier

1. L'AMF demande à ce que la franchise d'assurance d'institution financière de l'APPQ soit prise en compte dans le calcul trimestriel de l'excédent du fonds de roulement. Parallèlement, l'AMF estime que l'ensemble des fonds de l'Association (fonds d'assurance, fonds humanitaire, etc.) doivent être pris en compte afin d'effectuer ledit calcul et non pas seulement le fonds d'administration générale. Ce faisant, la situation financière de l'APPQ est encore plus favorable que ce qui était déclaré à l'AMF.
2. L'AMF demande au comité d'Investissement d'ajouter à son Règlement intérieur une politique visant à s'assurer que tout changement dans les informations déclarées au moment de l'inscription de l'Association en tant que gestionnaire de fonds d'investissement soit divulgué à l'Autorité dans un délai de dix (10) jours de sa survenance.

Cette demande découle du fait que les litiges opposant M. Guy Simard et M. Mehrdad Golzarian à l'Association n'ont pas été divulgués à l'AMF. L'AMF a été informée du fait que, comme lesdits litiges ne sont en rien liés aux activités de gestion de fonds de l'APPQ, la position de l'Association était à l'effet qu'il n'était pas nécessaire de faire lesdites divulgations. Il s'agit là d'une erreur de bonne foi basée sur l'interprétation du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription.

3. L'AMF demande aux auditeurs de l'APPQ de porter une attention particulière au calcul du risque de marché lors du calcul de l'excédent du fonds de roulement mentionné plus haut. Par exemple, un risque de marché était attribué à un placement de l'APPQ dans le Fonds de croissance de l'APPQ. S'agissant d'un actif non courant, il ne devait pas être pris en compte dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement. En résumé donc, un risque de marché plus élevé que la réalité était déclaré. En corrigeant le tout, la situation financière déjà enviable de l'Association s'améliore d'un cran.

#### Conduite des affaires

4. L'AMF demande au comité d'Investissement d'étoffer son Règlement intérieur, notamment en faisant référence aux dispositions précises du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription à même le corps du texte, en ajoutant une obligation pour le Chef de la conformité (CCO) d'être à jour en ce qui concerne la réglementation et par l'ajout d'une annexe où le CCO, la Personne désignée responsable (PDR) et les membres du comité d'Investissement attestent par écrit avoir reçu la dernière mise à jour du Règlement intérieur et s'engagent à en appliquer les modalités les concernant.
5. Bien que le Règlement intérieur du comité d'Investissement précise plusieurs comportements répréhensibles, l'AMF demande à ce qu'y soient ajoutées les peines et sanctions possibles en cas d'infraction à la législation en valeurs mobilières.
6. L'AMF demande à l'Association d'établir une politique écrite à l'égard de la gestion des privilèges d'accès (sécurité informatique), et ce, bien que les données confidentielles relativement aux Fonds de l'APPQ ainsi que la protection de celles-ci soient entre les mains des délégués de l'APPQ et du comité d'Investissement, à savoir essentiellement l'Industrielle Alliance.

7. Dans un même ordre d'idées, l'AMF demande à l'Association de mettre sur pied un Plan de continuité des affaires lui permettant d'assurer le service à la clientèle et la continuité de ses activités essentielles en situation de crise, et ce, bien que l'administration courante des Fonds de l'APPQ ait été confiée à l'Industrielle Alliance et son partenaire d'affaires, Banque Nationale Trust.
8. L'AMF demande au comité d'Investissement de documenter la supervision des fonctions imparties aux fournisseurs de services dans le cadre de la gestion des Fonds de l'APPQ. L'AMF reconnaît que le Comité effectue bel et bien le suivi nécessaire de ses fournisseurs de services. Toutefois, l'Autorité estime que le Comité doit mettre par écrit des procédures afin de bien décrire ce qui est déjà en place afin de superviser adéquatement les ententes imparties.
9. Finalement, l'AMF demande à l'APPQ de mettre à jour certaines informations et/ou apporter certaines précisions dans les différentes conventions de services intervenues entre elle et l'Industrielle Alliance dans la gestion des produits offerts aux membres de l'Association, et ce, au moment du renouvellement desdites conventions. Nous soulignons au passage que les amendements requis par l'AMF ont été effectués et des avenants ont été produits, lesquels ont été signés lors de la dernière rencontre du comité d'Investissement tenue la semaine dernière à Québec, au siège social de l'Industrielle Alliance.

Bien qu'aucune infraction à la législation en valeurs mobilières n'ait été constatée par l'AMF dans la manière dont l'Association se décharge de ses obligations en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, le comité d'Investissement prend très au sérieux les observations formulées par l'Autorité et s'engage à mettre en œuvre les changements requis par celle-ci et poser tout acte nécessaire à cette fin.

- Fonds équilibré

Rendement brut depuis janvier et court terme

	Début 2015	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	1 an
30 juin 2015	6,73 %	- 1,07 %	0,26 %	6,73 %	11,69 %	13,44 %

- Fonds de croissance

#### Rendement brut depuis janvier et court terme

	Début 2015	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	1 an
30 juin 2015	7,62 %	- 1,31 %	0,29 %	7,62 %	12,82 %	14,19 %

- RRMSQ

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne aux membres du Conseil de direction que les rendements de la CDP du Québec sont pratiquement nuls à la suite de la débâcle de la Chine en août, et ce, malgré une bonne performance en juin où les rendements étaient supérieurs à 5 %.

- Amendement à la politique de placement *versus* Conférence téléphonique à la suite de la correction des marchés boursiers de la Chine

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction que les placements en Chine ont été de China A Share, soit 1 an : 76,95 % pour une valeur de 11,6 M\$. Le Comité a suivi la position de la Chine avec intérêt et, à la suite de la recommandation du gestionnaire de portefeuille, les membres du Comité ont décidé, exceptionnellement et étant donné la situation d'urgence de la débâcle boursière chinoise, de vendre totalement la position boursière en Chine. Il est à noter que le tout a été fait avant août et septembre, ce qui a limité les pertes.

### **Étude comparative sur la consommation de médicaments**

Une étude comparative a été présentée au Conseil de direction afin de démontrer qu'il y avait corrélation entre l'âge moyen de décès et la consommation de médicaments.

#### Méthodologie

L'indice calculé par classe thérapeutique :

- Comparaison entre le coût moyen\* d'un membre de l'APPQ et le coût moyen de la base de données Aon en assumant la démographie de l'APPQ.
  - Comparaison avec la population du Québec seulement

- Comparaison avec la population hors Québec
- Comparaison avec la population du Canada

Ceci nous permet d'observer la tendance générale des membres de l'APPQ.

Pour le calcul du coût moyen « APPQ » :

- Données provenant du rapport d'expérience des médicaments réclamés en 2014 (Revue d'utilisation des médicaments).
  - Les montants demandés par les membres ont été analysés.
    - Ceci nous permet d'éliminer l'effet de la coordination des réclamations avec la RAMQ pour les membres ayant 65 ans et plus.
  - Seuls les membres actifs et retraités ont été considérés dans le calcul du coût moyen.
    - Les conjointes de membres décédées ont été exclues du calcul du coût moyen.
  - Les caractéristiques démographiques de l'APPQ sont utilisées dans le calcul du coût moyen « Aon ».
- \* Le coût moyen représente le montant total réclamé par l'assuré avant le remboursement des frais par le régime d'assurance.

Pour le calcul du coût moyen « Aon » :

- Données sur les réclamations médicaments provenant de la base de données Aon.
  - Séparation des données entre Québec et hors Québec.
  - Ces données représentent au total près de 364 000 assurés distincts sur une période de 2 ans.
- 208 000 assurés distincts au Québec.
- 156 000 assurés distincts hors Québec.
  - Les assurés et les conjoints ont été considérés dans le calcul du coût moyen.
  - Les montants demandés ont été considérés afin d'éliminer l'effet de coordination des réclamations avec les différents régimes provinciaux.
- Un coût moyen par assuré a été ensuite calculé par tranche d'âge et par classe thérapeutique à partir de cette base de données.
- Le coût moyen total est par la suite calculé en appliquant les caractéristiques démographiques de l'APPQ au coût par assuré « Aon ».

La présentation des résultats a été faite à huis clos pour stratégie de négo.

## Présentation Alcero – Carte de paiement direct pour les médicaments

Une présentation a été faite par M. Danny Boulanger, de la firme informatique Alcero, relativement au développement du paiement direct au pharmacien. La nouvelle carte a été présentée au Conseil de direction. L'objectif de la mise en place est pour décembre 2015.

## Présentation Alcero - Contrat SEGIC

Une entente sur le financement pour accélérer le développement informatique pour le traitement des assurances a été soumise au Conseil de direction.

Il se résume comme suit :

	ACTUEL	PROPOSÉ
Livraison	31 mois	20 mois
2015	295,000\$	795,000 \$
2016	303,850 \$	422,891 \$
2017	312,965 \$	125,000 \$
2018	322,353 \$	125,000 \$
2019	332,023 \$	125,000 \$
2020	341,983 \$	125,000 \$
Crédit	190,283 \$	
<b>Total</b>	<b>1,717,891 \$</b>	<b>1,717,891 \$</b>



De plus, les revenus reliés à la mise en marché du produit se résument ainsi :

Année	Volume	Royauté	Gestion et adjudication
2016	30 M	30,000 \$	300,000 \$
2017	100 M	100,000 \$	
2018	150 M	150,000 \$	
2019	200 M	200,000 \$	
2020	250 M	250,000 \$	

Le Conseil de direction a décidé unanimement d'aller de l'avant pour ce qui est du financement. Cependant, il demande de protéger le code source en cas de cessation d'entreprise et en cas de décès. De plus, une question a été posée sur le statut fiscal de l'APPQ et les revenus qu'elle peut générer. Un avis légal sera demandé.

\*\*\*\*\*



Jocelyn Boucher  
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET  
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl